



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 janvier 2018

La Banque Postale propose une garantie revente immobilière

Afin de couvrir la perte financière subie en cas de revente précipitée d'un bien immobilier suite à un événement imprévu ou un accident de la vie, La Banque Postale, banque et citoyenne, innove en proposant depuis la rentrée une garantie revente immobilière gratuite* au sein de son offre d'assurance habitation pour les clients occupants le logement et détenteurs d'un crédit immobilier de La Banque Postale.

Pour mieux protéger ses clients contre les risques de la vie (chômage, séparation ou divorce, décès, mutation professionnelle...), La Banque Postale propose désormais à ses 180 000 clients assurés / emprunteurs une garantie immobilière.

Cette garantie est désormais systématiquement incluse dans les contrats d'Assurance Habitation pour les clients détenteurs de crédit immobilier et occupants le logement. Elle indemnise l'assuré à hauteur de 20 000€ dans la limite de 10% du prix d'achat du bien en cas de revente précipitée due à un événement imprévu.

La Banque Postale intègre pour ses assurés une large liste d'événements déclencheurs de la garantie revente parmi lesquels le divorce ou la séparation définitive du couple ou encore la mutation professionnelle à l'initiative de l'employeur (cf. encadré ci-dessous).

Les nouveaux souscripteurs de l'Assurance Habitation proposée par La Banque Postale sont éligibles à cette garantie s'ils sont aussi détenteurs d'un crédit immobilier à La Banque Postale. Pour les clients déjà assurés par ce contrat et détenteurs d'un crédit immobilier de La Banque Postale, la garantie s'ajoute automatiquement au contrat à la condition qu'ils soient occupants du logement.

La nouvelle garantie revente proposée par La Banque Postale concerne à la fois :

- les propriétaires occupants en résidence principale et secondaire ; la garantie est incluse dans le contrat et est acquise pour une durée de 5 ans à compter de la souscription du contrat d'Assurance Habitation ;
- les propriétaires non occupants (bien locatif) ; la garantie est en complément¹ et est acquise pour une durée de 9 ans à compter de la souscription du contrat d'Assurance Habitation.

Dans le cadre de cette garantie, et au-delà d'une éventuelle perte financière liée à la revente précipitée du bien pour un des motifs générateurs de la garantie revente immobilière, les frais de déménagement et d'intervention d'un ergonome en cas

¹ Option facturée 5,50€/mois ou 60,50€ par an. Tarif en vigueur au 1er septembre 2017

d'invalidité totale et permanente suite à un accident sont pris en charge à hauteur de 2 000€ TTC. Enfin, une participation aussi aux frais payés au titre du diagnostic technique immobilier est incluse à hauteur de 200€ TTC.

« La garantie revente immobilière proposée par La Banque Postale, banque et citoyenne, protège nos clients des risques de fluctuation du marché immobilier. Ce service va bien au-delà des pratiques assurantielles du marché : il est gratuit* pour nos clients, avec une garantie qui s'active dans de nombreux moments de vie comme une séparation, un licenciement, une mutation, etc. Nous le déployons massivement puisqu'il équipera nos futurs clients bien sûr, mais aussi tous ceux qui sont déjà dans notre portefeuille, soit plusieurs centaines de milliers de clients. », a souligné Catherine Charrier-Leflaive, Directrice de la banque de détail et de l'assurance de La Banque Postale.

Les événements générateurs de la garantie revente immobilière :

- Décès accidentel de l'assuré
- Invalidité permanente et totale de l'assuré suite à un accident
- Divorce entre deux assurés
- Séparation définitive du couple de concubins notoires assurés
- Dissolution d'un PACS entre deux assurés
- Mutation professionnelle à l'initiative de l'employeur de l'assuré
- Licenciement pour motif économique de l'assuré
- Liquidation judiciaire de l'entreprise employant l'un des assurés
- Naissance multiple

* La Garantie revente immobilière est incluse au contrat d'Assurance Habitation sans frais supplémentaires pour les clients détenteurs d'un crédit immobilier à La Banque Postale, à la condition qu'ils soient propriétaires occupants du logement

* *

*

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

La Banque Postale, c'est :

- 5, 602 milliards d'euros de PNB
- 10,7 millions de clients actifs
- près de 400 000 clients Entreprises, Professionnels, Collectivités et Associations
- 8 millions de cartes bancaires
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2016

* *

*

Contact presse La Banque Postale :

Florian Pontarollo / +33 (0)1 55 44 22 38 – florian.pontarollo@laposte.fr